Date du Dieu de Christophe Viviane Groux Cultivateur de la Paroisse
de la future, les Parties ayant de nouveau Declaré
Leurs Mutuel Consentement au dit Mariage fait en Mairie
Dite quelle est Prononcé au nom de la loi que Jean Bonnet
Lejeuny et Marie Vivianne sont unis en Mariage legitime, De tout
quoi Jai Dressé Le Present acte que Jai signé avec les
Temoins Les Parties ont Declaré ne le savoir.
Temoins Les Parties ont Declaré ne le savoir.
fait au Temple Decadaire des Cantons de la Garde Le
Jour Mois et Annee Dessus.

Latty Emmelot

J. Ginouvier

J. André

Charles Ginouvier Garcelon

N°28
J. Bonnefoy
et
Euphrosine Maille

Au Nom de la Republique Française une et indivisible et
La Trente Prairial Par devant moi Rendent Officier Municipal
de l'administration Municipale du Canton de la Garde Departement du
Var Chargé Par Partie 4 de la loi du 15 Fructidor an 6me Departement
Bouches du Rhone Public quant a la Celebration du Mariage de Citoyen
de ce Canton, faite Comparoir Pour Contracter Mariage Le Citoyen
Joseph Bonnefoy Cultivateur Age de Trente un ans fils Majeur

et Legitime de Joseph Menager et de Christine Serre et
de Poitier et Dominique en cette Commune d'une part, et
future Conjointe Etant accompagnés des Citoyens Joseph Bonnefoy
Joseph aine, Joseph Generoso, et François Carrel institutrice
Voisins de plus de vingt un ans et residant en cette Commune
Temoins Requis Sommaires assistés des Dits future Conjoints
de leurs Parents Respectifs tous Donnant au dit Mariage
leurs Consentement et Approbation, Lecture faite en Presence
des Susdits et des Temoins 1.° de l'extrait Date de Publication
du dit Mariage fait Par Affiche Publie de la Commune de
la Garde Portant qui n'y a eu ni empechement ni opposition,
de l'extrait Date de Naissance du futur Portant qu'il est
né a Solliers le 15 Janvier 1768 et de celui de la future Portant
quelle est née a la Garde le 22 Juin 1770. vu l'extrait Date
de deces de Jean Louis Marchand Grand Pere de la future.
Les Parties ayant de nouveau Declaré leurs Mutuel
Consentement au dit Mariage fait en Mairie de la quelle
Prononce aux nom de la loi que Joseph Bonnefoy et Euphrosine
Victoire Maille sont unis en Mariage legitime, De tout
quoi Jai Dressé Le Present acte que Jai signé avec les
Temoins Les Parties ont Declaré ne le savoir.
fait au Temple Decadaire des Cantons de la